

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**

**COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
(44760)**

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL N°03, RÉUNI LE 17 AVRIL 2009**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- absents : 5
- votants : 16

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h 30, le vendredi 17 avril 2009, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 mars 2009.

Étaient présents : **Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, Adjoints, Jacques PRIEUR, Colin LE BOURDAT, Roland HENTZIEN, Jacques PITIOT, Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, Françoise SEILLE, Christiane MEISART.**

Étaient représentés : **Jean-Marc BOURREAU (pouvoir à Gilles PICHARD), Isabelle HUET GOURDON (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Marie BONNIN (pouvoir à Chantal GUITTONNEAU).**

Étaient absents : **Danielle HERROU et Martine DUBOIS.**

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT), **Colin LE BOURDAT est nommé secrétaire.**

ORDRE DU JOUR

1-COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marché public :

Eclairage public

Dans le cadre du marché d'éclairage public de la commune (réhabilitation et maintenance), un accompagnement par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avait été mis en place avec la société SCE. Dans le cadre de la consultation, quatre sociétés ont soumissionné.

Au regard de l'examen des offres, il ressort : trois offres très supérieures à l'estimatif proposé et une offre inférieure à l'estimatif ; une forte dispersion des valeurs unitaires des répertoires de prix ; l'expérience de l'artisan actuellement en charge de l'entretien du réseau et, la proposition du Sydela (Syndicat Départemental de Loire Atlantique) de s'investir dans la maintenance des éclairages publics des communes de Loire Atlantique à compter de l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas donner de suite à l'exécution des prestations prévues par le marché public relatif à l'éclairage public de la commune.

1.4 Autres Contrats

▪ **Contrat de nettoyage urbain**

Le contrat de nettoyage urbain arrivant à son terme, il convient de le renouveler. Le prestataire était la société VEOLIA qui a été sollicitée pour une nouvelle proposition. Par ailleurs, un devis a été demandé à une société concurrente : la société COVED.

Le montant des prestations est de 25.266,76 € TTC/an pour la COVED et 25.179,78 € TTC/an pour VEOLIA. En ce qui concerne les travaux supplémentaires et les besoins principaux prévisibles pour la commune (ex : enlèvement de graffitis), la société VEOLIA présente des tarifs plus avantageux que la société COVED.

Au regard du tarif et de l'expérience que peut avoir la Société VEOLIA sur la commune, il est proposé de confier le marché de nettoyage urbain à la société VEOLIA. Le contrat sera conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne la Société VEOLIA en qualité de titulaire du marché de nettoyage urbain.

2-URBANISME

2.1 Document d'urbanisme

▪ **Déclaration préalable de clôture dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme, opposable aux tiers depuis le 24 mai 2008, est venu remplacer le Plan d'Occupation des Sols. Dès lors, il convient de réaffirmer l'obligation de Déclaration préalable pour les clôtures sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents réaffirme l'obligation de Déclaration préalable pour les clôtures sur la commune.

2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

▪ **Permis de démolir en zone UA du PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme, opposable aux tiers depuis le 24 mai 2008, est venu remplacer le Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de rendre obligatoire, le permis de démolir en zone UA et UC du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que sur les bâtiments remarquables identifiés au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

3- DOMAINE et PATRIMOINE

Sans objet

4- FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnels statutaires et stagiaires de la F.P.T

▪ **Compte Epargne Temps**

Il est institué dans la collectivité de La Bernerie en Retz un compte épargne temps. Ce compte permet d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Les modalités de fonctionnement du Compte épargne temps sont définies et arrêtées par délibération du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les modalités de fonctionnement du compte épargne temps.

▪ **Modification du tableau des effectifs**

En vue d'un recrutement dans le domaine de l'urbanisme, le tableau des effectifs doit faire l'objet d'une modification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

La suppression du poste de technicien supérieur,

La création d'un poste de technicien principal,

La création d'un poste de contractuel (catégorie B) dans le corps des techniciens territoriaux pour une durée de trois ans.

La modification du tableau des effectifs sera applicable à compter du rendu exécutoire de la délibération du Conseil Municipal.

5- INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :

5.7 Intercommunalité

▪ **Franchissement de la Loire –Motion-**

L'Association des Maires des Pays de Retz a adopté une motion relative au nouveau franchissement de la Loire.

La Commune de La Bernerie en Retz doit, en sa qualité d'adhérent à l'Association des Maires du Pays de Retz, délibérer sur la motion relative au nouveau franchissement de la Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, constate l'absolue nécessité de réaliser au plus vite un nouvel ouvrage de franchissement routier de l'estuaire de la Loire dans un projet réunissant l'Etat et les différentes collectivités territoriales et locales intéressées, notamment le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire ; et demande instamment à tous les élus nationaux concernés de se faire porteurs devant l'Etat de leur volonté de développer leur territoire, en particulier par la réalisation de projets structurants majeurs tels ce nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire.

▪ **Reprise d'activités sur la ligne ferroviaire Paimboeuf/Saint Hilaire de Chaléons/Nantes – Motion-**

Lors d'une réunion avec les Maires de Paimboeuf et de Saint Hilaire de Chaléons, il avait été évoqué la mise en place d'une motion relative à une reprise d'activités ferroviaires sur la ligne ferroviaire Paimboeuf/Saint Hilaire de Chaléons/Nantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Affirme avec force l'absolue nécessité d'une remise en service de la ligne ferroviaire Paimboeuf/Saint Hilaire de Chaléons/Nantes ;
- Demande instamment à tous les décideurs nationaux, régionaux et départementaux concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour la reprise rapide de ce service public.

6- LIBERTE PUBLIQUE et POUVOIR DE POLICE

Sans objet

7-FINANCES LOCALES :

7.1 Décisions budgétaires

- **Election d'un Président pour le vote des comptes administratifs 2008 de la commune et de l'Office de Tourisme**

L'arrêt des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur les comptes administratifs présentés par le Maire qui doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal procède à l'élection, par vote à bulletins secrets et à l'unanimité, de Monsieur Jean-Paul MAAS, en qualité de Président pour délibérer sur le vote du compte administratif de la Commune et du compte administratif de l'Office de Tourisme (SPIC).

- **Examen et vote du compte de gestion 2008 du Trésorier concernant le budget communal**

Le compte de gestion produit par le Trésorier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part du Trésorier de Pornic.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés à :

Budget général

Section de Fonctionnement

Dépenses :	3 464 058 €
Recettes :	3 993 654 €
Soit un excédent de	529 596 €

Section d'investissement

Dépenses :	2 793 723 €
Recettes :	2 199 915 €
Soit un déficit de	593 808 €

La Commission de gestion a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaires.

Approuve l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

- **Examen et vote du compte de gestion 2008 du Trésorier concernant le budget du SPIC (Office de Tourisme)**

Section de fonctionnement

Dépenses :	71 314 €
Recettes :	71 314 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaires.

Approuve l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

▪ **Examen et vote du compte administratif 2008 de la commune**

Budget Général

Le compte administratif année 2008, dressé par l'ordonnateur, retrace toutes les dépenses et recettes effectivement réalisées.

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractères générales	822 198,06
Charges de personnel et frais assimilés	1 128 456,52
Autres charges de gestion courante	481 838,89

Total des charges de gestion courante 2 432 493,47

Charges financières	176 068,99
Charges exceptionnelles	1 573,58

Total des dépenses réelles de fonctionnement 2 610 136,04

Opérations d'ordre de transfert entre section	853 922,64
---	------------

Total des dépenses de fonctionnement 3 464 058,68

Recettes

Atténuation de charges	66 245,89
Produits et services	141 524,53
Impôts et taxes	1 719 985,27
Dotations, subventions et participations	1 148 217,28
Autres produits de gestion courante	52 331,68
Total des recettes de gestion courantes	3 128 294,00

Produits financiers	5,16
Produits exceptionnels	865 344,86

Total des recettes de fonctionnement 3 993 654,67

Soit un excédent de fonctionnement de 529 596,00

Section d'investissement

Dépenses

Opérations d'équipement	1 615 999,63
Dont : p.15	
100 Voirie	128 243,87
11 Défense de côte	344 061,38
12 Falaises	541 689,84
20 Equipement mobilier	19 800,91
25 Eglise	0
33 Réseau	4 425,20
38 Réserves foncières	71 628,51
39 Travaux bâtiments	5 038,75
40 Centre ville	119 992,62
44 Plan d'eau, abords	193 979,80
49 Groupe scolaire	105 106,63
52 Port Royal	0
55 Les halles	0

57 Etudes ZAC	66 100,84
58 Complexe sportif	0
60 Salle omni sports	0
80 Eclairage public	15 931,28

Emprunts et dettes assimilés 1 177 724,35

Total des dépenses réelles d'investissement 2 793 723,98

Recettes

Subventions d'investissement reçues 702 578,67

Dotations, fonds divers et réserves 160 702,98

Dotations, fonds divers et réserves (8) 482 711,14

Total des recettes réelles d'investissement 1 345 992,79

Opérations d'ordre entre section 853 922,64

Total des recettes d'investissement 2 199 915,43

Soit un déficit d'investissement de 593 808,50

La commission de gestion a émis un avis favorable.

Le Maire s'étant absenté lors du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et voté le compte de gestion, par 15 voix pour a voté le Compte administratif par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et par opération pour les investissements.

▪ **Examen et vote du compte administratif 2008 de l'Office de Tourisme (SPIC)**

Section de fonctionnement

Charges à caractère générales 37 250,35

Charges de personnel 34 063,65

Total des charges de fonctionnement 71 314,00

Vents de produits et prestations de services 33 551,02

Subvention d'exploitation 37 762,98

Total des recettes de fonctionnement 71 314,00

La commission de gestion a émis un avis favorable.

Le Maire s'étant absenté lors du vote.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour a voté le Compte administratif de l'Office de Tourisme (SPIC).

▪ **Affectation du résultat d'exploitation 2008 du budget communal**

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 131 636,81

Résultat de l'exercice 2008 529 595,99

Soit un résultat cumulé de 661 232,80

Le résultat est affecté au financement des investissements

Soit un déficit d'investissement cumulé 1 409 045,69

RAR dépenses 2008 1 171 129,00

RAR recettes 2008 2 015 127,00

Reste à financer 565 047,69

Le solde excédentaire de 661 232,80 – 565 047,69 = 96 185,11

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'affecter le résultat comme suit :

Pour 565 047,69 au financement des investissements au compte 1068

Pour 96 185,11 qui seront repris au budget supplémentaire 2009

7.5 Subventions

- **Demande de subvention : FEDER, FNADT, CONSEIL GENERAL 44 pour financement de l'Aménagement du littoral Tranche n°2**

Une demande d'aide publique est envisagée concernant le projet de valorisation du littoral et l'aménagement des plages accessibles aux handicapés.

Le plan de financement prévisionnel fait état :

- en dépenses, d'une somme de 2.078.094,00 € comprenant des travaux pour 1.807.047,00 € et 271.047,00 € de maîtrise d'œuvre.

- en recettes :

- FEDER	519.523,50€ (25 %)
- FNADT	519.523,50€ (25 %)
- Conseil Général de Loire Atlantique	519.523,50€ (25 %)
- Commune	519.523,50€ (25 %)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet d'investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel détaillé. Il est précisé que l'investissement de la commune est conditionné par l'engagement des autres co-financeurs.

- **Demande de subventions dans le cadre du Fond d'Aménagement Communal**

Des équipements de base, typiquement communaux, sont aidés par le Conseil Général de Loire Atlantique au travers du fonds d'aménagement communal (F.A.C).

Il s'agit notamment des aides à la voirie communale allouées dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale (P.A.V.C).

Le programme d'aménagement de la voirie communale pour 2009 comprend des travaux de revêtement de la Rue de la Noue Fleurie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, sollicite une subvention au titre du PAVC 2009.

- **Demande de subventions dans le cadre du programme d'effacement des réseaux 2010**

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux sur la commune, programme 2010, le Conseil Municipal peut obtenir du Conseil Général une subvention. Le programme d'effacement des réseaux est proposé dans les rues de la Corderie, Sainte Thérèse et des Carrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour les travaux d'effacement des réseaux.

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8.7 Transports

- **Frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des transports scolaires**

Le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires « Sud Loire Océan » a fixé ses frais de fonctionnement en maintenant le tarif de l'année précédente soit pour l'année 2009/2010 : 12 € par enfant et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, porte la participation communale aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal de transports scolaires pour la rentrée 2009/2010 à 12 € par enfant et par an.

- **Participation communale aux transports scolaires**

Le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires « Sud Loire Océan » informe la commune sur tarifs 2009/2010 et notamment de la non augmentation de ceux-ci. Le forfait sera de 44 € par trimestre pour le transport des primaires et des internes et de 59,50 € par trimestre pour les secondaires. En 2008/2009, la commune avait souhaité atténuer cette part familiale à hauteur de 21,50 € pour les primaires et internes et de 29,00 € pour les secondaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, propose le maintien du montant de la participation communale actuelle venant en atténuation de la part familiale aux transports scolaires pour l'année 2009/2010.

9- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes

- **Contrat de maintenance des chaufferies des bâtiments communaux**

Le contrat d'entretien des installations de chauffages de la commune doit être renouvelé.

Deux sociétés ont été consultées.

La Société Elyo a présenté une proposition à partir d'un échange de courriels et d'un descriptif des installations. La prestation a été estimée à 6.818,39 € TTC/an.

La société SVELYS, signataire du contrat précédent, connaît le système actuel de chaufferies des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 6 818,00 € TTC/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien et de maintenance de chaufferie de l'ensemble des bâtiments communaux avec la Société SVELYS.

- **Convention de mise à disposition d'un local à OUEST France**

Par convention, la commune met à disposition, de la Société OUEST France un local dénommé Salle des Magores (sis Impasse Jean Mounès) du 15 juin au 31 août 2009, à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à la Société OUEST France.

En fin de séance, Monsieur le Maire a évoqué les Droits de Prémption pour l'année 2009 du n° 0912 au n° 0927.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Compte rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le 23 Avril 2009 et distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire, Thierry DUPOUE

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 03 : SEANCE DU 17 AVRIL 2009**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 23/01/09	EMARGEMENTS
Thierry DUPOUÉ	Maire	Présent	
Jean-Paul MAAS	1 ^{er} Adjoint	Présent	
Jean-Paul DAVIAUD	2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Annie LITAUD	3 ^{ème} Adjoint	Présente	
Gilles PICHARD	4 ^{ème} Adjoint	Présent	
Chantal GUITTONNEAU	5 ^{ème} Adjoint	Présent	
Jacques PRIEUR	Conseiller Municipal	Présent	
Jean-Marc BOURREAU	Conseiller Municipal	Présent	NON
Colin LE BOURDAT	Conseiller Municipal	Absent	
Roland HENTZIEN	Conseiller Municipal	Présent	
Jacques PITIOT	Conseiller Municipal	Présent	
Gabriel PRIGENT-ARDOUIN	Conseiller Municipal	Absent	
Isabelle HUET-GOURDON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul MAAS	NON
Danielle HERROU	Conseillère Municipale	Présente	NON
Françoise SEILLE	Conseillère Municipale	Présente	
Martine DUBOIS	Conseillère Municipale	Présente	NON
Marie BONNIN	Conseillère Municipale	Pouvoir à Chantal GUITTONNEAU	NON
Christiane MEISART	Conseillère Municipale	Présente	
François GOSSELIN	Conseiller Municipal	Absent	demission le 20/01/09